



Dispositif d'annonce

Dispositions légales, réflexions :
Une parole qui engage ?

Pierre Mourlanette
Laurence Peres-Fournier



Dispositif d'annonce : plan

- **Définition**
- **Historique**
- **Législation**
- **Mise en place**
- **Réflexions sur le dispositif**
- **Réflexions sur l'annonce**
- **Evaluation**
- **Conclusion**

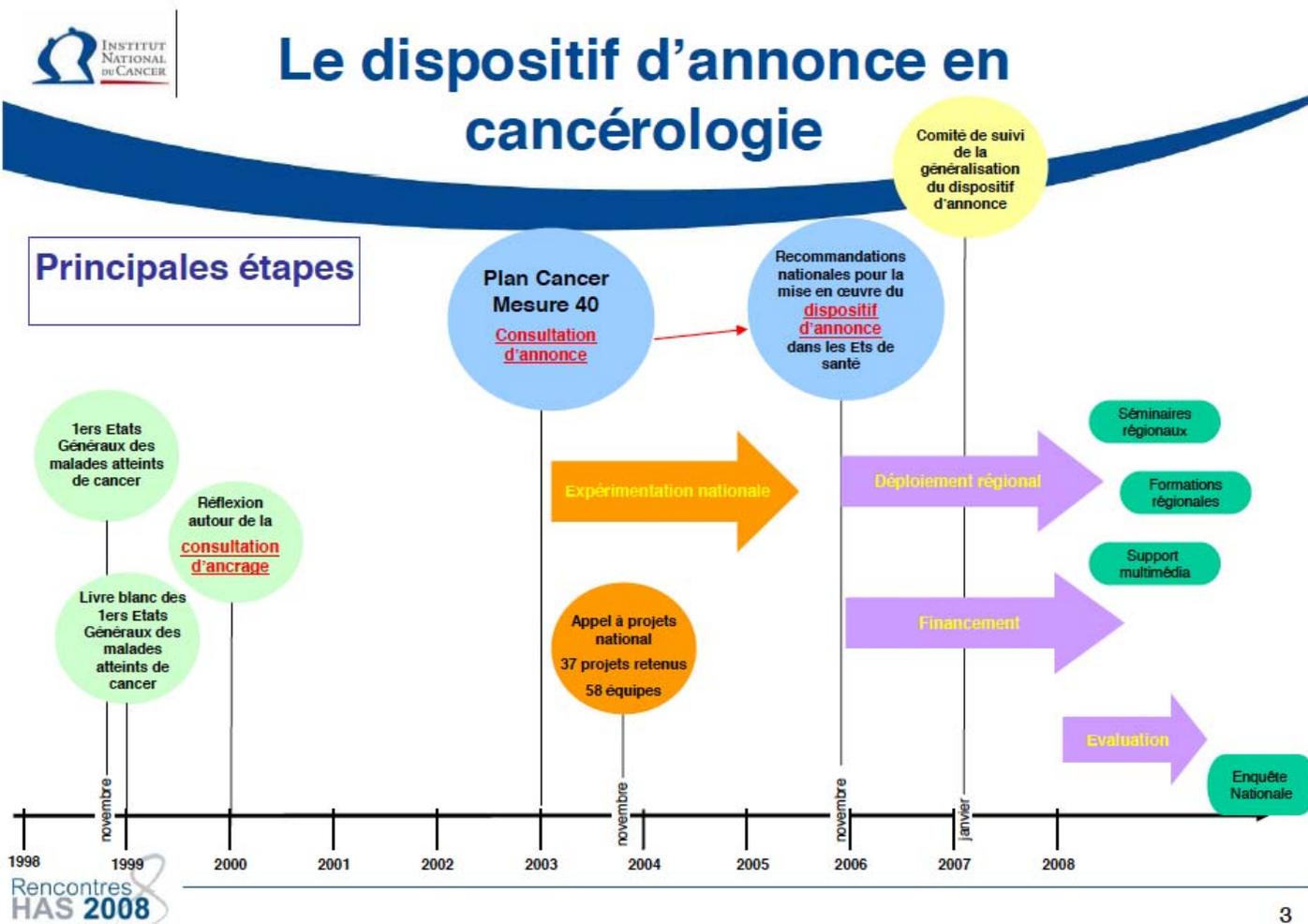


Dispositif d'annonce : définition

« Le dispositif d'annonce doit permettre au malade d'avoir de meilleures conditions d'annonce de sa pathologie en lui faisant bénéficier à la fois d'un **temps médical** d'annonce et de proposition de traitement, d'un **temps soignant** de soutien et de repérage des besoins des patients, de l'accès à des compétences à des **soins de support**, tout autant qu'il doit permettre une meilleure coordination entre la **médecine de ville** et les établissements privés et publics »

Recommandations nationales pour la mise en œuvre du dispositif d'annonce du cancer dans les établissements de santé . Mesure 40 du plan cancer (nov 2005)

Dispositif d'annonce : historique





Dispositif d'annonce : législation

Code de déontologie médicale : art 35 CSP

« les devoirs du médecins »

Code de santé publique, loi du 4 mars 2002

« les droits du patient »

- droit à l'information exhaustive
- droit « à son contraire »
- la pression juridique sur les soignants
- concept d'autonomie du patient

Le devoir de comprendre et de décider ?



Dispositif d'annonce : législation

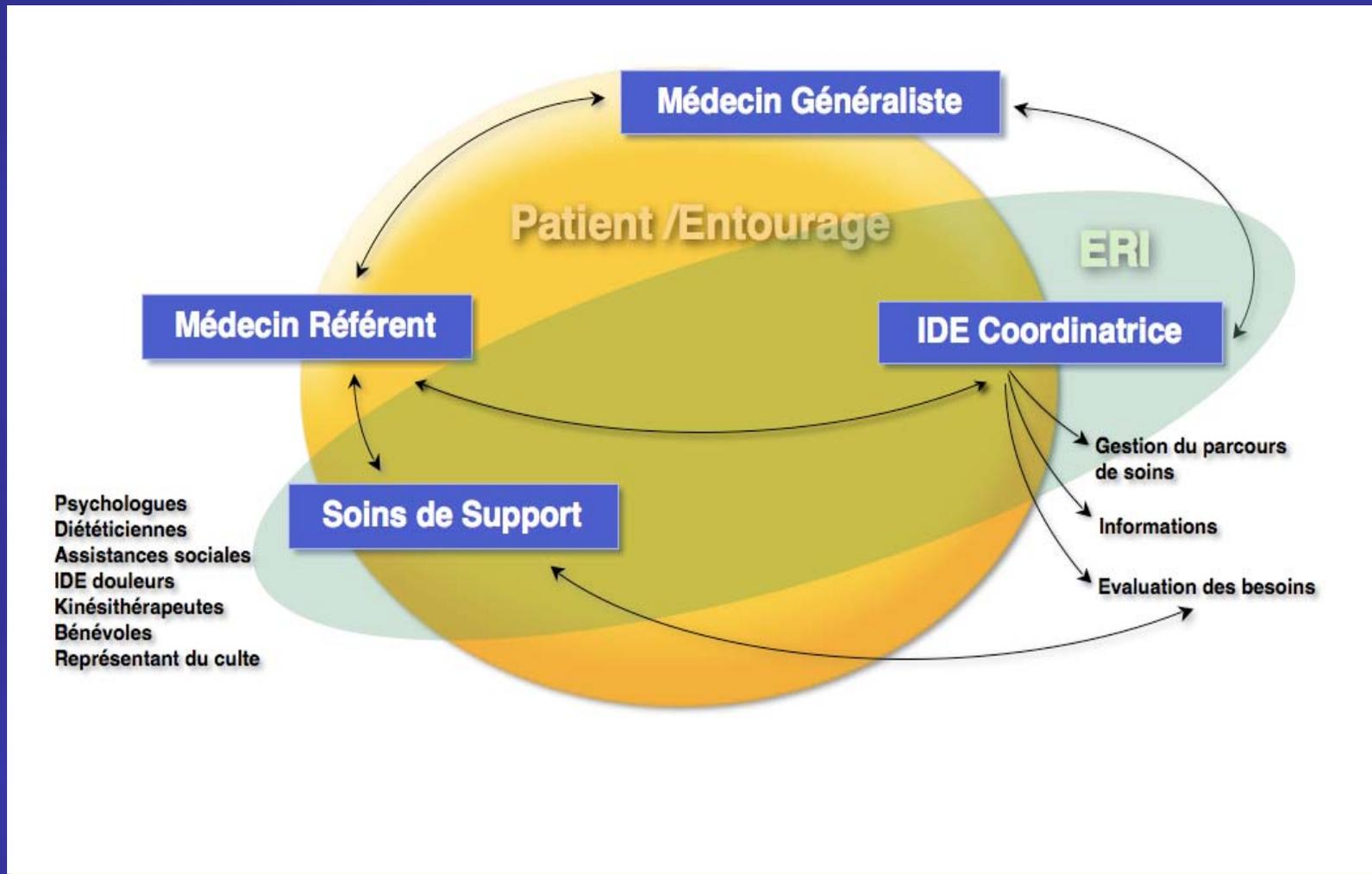
Le dispositif d'annonce : mesure 40 du plan cancer 2003 - décret du 21 mars 2007

« le dispositif opposable »

- critère d'agrément en cancérologie
- indicateur du dispositif : le PPS
- décisions rendues par les ARH d'ici novembre 2009
- délai de 18 mois pour se mettre en conformité

Réponse politique à un besoin humain

Dispositif d'annonce : mise en place





Dispositif d'annonce : réflexions

Réflexions

- Éthique
- Communication
- Psychologie
- La relation soignant-soigné

Critiques

- La chronologie
- Le parcours et le menu
- Le PPS seul témoin de la qualité ?

Dérive

- Système de « couverture » : la coquille vide
- Formalisation réductrice

Le dispositif doit rester un concept



L'annonce : réflexions

● **La demande** « *dites-moi la vérité docteur* »

- Information
- Conditions d'annonce plus humaines
- Relation de qualité

● **La rencontre** « *une parole qui engage ?* »

- Porter à la connaissance
- Savoir et croire
- Ajustement réciproque : communiquons !
- Une posture

● **Et le désir** « *l'art de la médecine* »

Enfin, rien ne nous oblige à nous interroger sur notre position face à nos patients, si ce n'est peut-être notre désir de bienfaisance



Dispositif d'annonce : Evaluation

Formative

- ACC : HAS 2007
- Evaluation centrée sur la revue des différentes étapes
- Réunir n'est pas égale à articuler : document HAS février 2008 (1)

Qualitative *Le dispositif répond t'il aux besoins des patients ?*

- *Etude prospective : niveau de satisfaction des patients « exposés » ou « non exposés » au dispositif, pour un nombre de médecin limité.*
- Auto questionnaire : 18 items
 - *Conditions matérielles et organisationnelles*
 - *Informations reçues*
 - *Perception de la relation avec les intervenants*

1 : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_698028/annoncer-une-mauvaise-nouvelle)



Dispositif d'annonce : Conclusion

Première étape nécessaire : la formalisation

- Homogénéisation des moyens
- Favorisation du travail en coordination avec différents acteurs

Mais le processus n'est pas terminé

- Dynamique de réflexion éthique sur nos pratiques
- Évaluation de la pertinence des dispositifs
- Accompagner et valoriser les acteurs...

A suivre...